

Annexe 8 - Exigences spécifiques pour les bolus

Le bolus est un aliment complémentaire se présentant sous la forme d'un « gros granulé » administré oralement à l'animal en une seule fois mais qui peut libérer progressivement les nutriments qu'il contient sur une durée liée à la cinétique de dégradation du produit. Certains bolus sont à libération rapide de un à quelques jours et d'autres à libération beaucoup plus lente sur plusieurs mois.

Les bolus sont principalement utilisés chez les animaux ruminants, notamment les bovins.

Il est recommandé qu'ils soient administrés aux animaux par une personne compétente (expert en nutrition, vétérinaire, éleveur professionnel formé à cette pratique...).

Lorsqu'un aliment diététique est mis sur le marché sous la forme d'un bolus contenant des additifs pour lesquels une teneur maximale est fixée (notamment oligo-éléments), l'étiquette doit mentionner le délai maximal de libération continue du bolus ainsi que le taux de libération journalier pour chacun de ces additifs.

Par ailleurs, à la demande des autorités, l'entreprise qui met un bolus à libération lente sur le marché doit pouvoir apporter la preuve que le niveau d'additif délivré quotidiennement à l'animal n'entraîne pas de dépassement de l'apport journalier total autorisé qui dépend de la quantité de ration complète à 12% d'humidité ingérée chaque jour et de la teneur maximale autorisée par kilogramme de cette ration complète.

La démonstration du non-dépassement des apports maximaux autorisés doit reposer sur des études démontrant le niveau de libération du bolus. Celles-ci peuvent être pratiquées in vivo ou in vitro (par la reconstitution du milieu digestif de l'animal considéré).

Un bolus peut contenir jusqu'à 20% de fer sous forme inerte non biodisponible dans le but d'accroître sa densité et son bon positionnement dans le milieu digestif de l'animal. Dans ce cas le pourcentage de fer inerte présent dans le bolus devra être indiqué sur l'étiquette.

Revision #2

Created 23 August 2023 13:21:53 by Celine Ravel

Updated 23 August 2023 13:29:07 by Celine Ravel